

OPTION D'ACHAT

Numéro de contrat de crédit-bail :

Nom légal du Crédit-Preneur :

Adresse :

Suite à la signature du contrat de crédit-bail ci-haut mentionné, le Crédit-Preneur pourra se prévaloir d'une option d'achat de l'équipement décrit audit contrat de crédit-bail à la fin du présent contrat de crédit-bail. Cette option ne sera possible que si le contrat de crédit-bail est toujours en vigueur à la date de l'option d'achat et qu'aucun cas de défaut de la part du Crédit-Preneur n'ait été rapporté. Le Crédit-Preneur devra faire connaître par écrit ses intentions d'acheter les équipements à l'institution financière, ci après nommé le Crédit-Bailleur ou à son cessionnaire et ce, au moins 90 jours et au plus tard 30 jours avant la date fixée pour l'option d'achat.

À la date de l'option d'achat le Crédit-Preneur devra payer au Crédit-Bailleur, ou à son cessionnaire, le prix établi ci-dessous, ainsi que toutes les taxes s'y rapportant. Les parties ayant préalablement établi ledit prix comme étant un estimé de la valeur marchande appréciable dudit équipement, le Crédit-Bailleur devra vendre ledit équipement à bon titre sous la mention ``tel quel et là où il se trouve``, sans toutefois garantir ou supposer son parfait état ni sa valeur de rachat.

DATE DE L'OPTION

À la fin du _____ ième mois

OPTION D'ACHAT

\$ 10,00 plus taxes

À la terminaison du contrat de crédit-bail, le Crédit-Preneur pourra soit renouveler ledit contrat, soit acheter l'équipement, ou retourner l'équipement au Crédit-Bailleur tel que stipulé.

Signature autorisée
Geolin, Crédit-Bailleur

Date